

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2010 à 10h00

L'an deux mil dix, le 27 mars à 10H00, le conseil municipal dûment convoqué le 20 mars 2010 s'est réuni en séance, sous la présidence de Monsieur Claude BOUCHER, Maire de Tréguennec,

**Étaient présents :** M. LE PAPE Jean-Yves ; M. FLAGEUL Joël ; M. DURAND Rémy ; M. LE TIRANT Fabrice ; M. LE CORRE Pierre ; M. JAOUEN Raymond ; M. CARVAL David ; M. LOC'H Pascal.

Absents excusés : M. MOREL Stéphane ayant donné pouvoir à M. LE TIRANT Fabrice, M. STEPHAN Paul ayant donné pouvoir à M. LOC'H Pascal.

**Secrétaire de séance : M. DURAND Rémy**

M. le Maire propose d'ôter à l'ordre du jour, l'objet suivant : « 7-Convention Préfecture/Commune pour la transmission des actes au contrôle de légalité par le support Mégalis. », en raison d'un manque d'informations sur ce dossier à ce jour.

**Le Conseil donne son accord à l'unanimité.**

Le Conseil approuve par 11 voix le compte rendu de la réunion du 27 février 2010.

## **1-VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS :**

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 Commune :**

**M. Le Maire présente le compte de gestion**

#### **Résultats de 2009 :**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>Dépenses</b>	281 908.36	430 156.78	
<b>Recettes</b>	<u>306 922.74</u>	<u>390 302.00</u>	
	<b>= 25 014.38</b>	<b>= - 39 854.78</b>	<b>= - 14 840.40</b>
<b>Avec la Reprise des résultats 2008</b>	<b>+ <u>5 165.49</u></b>	<b>- <u>216 970.54</u></b>	
	<b>= 30 179.87</b>	<b>= - 256 825.32</b>	<b>= 226 645.45</b>
<b>En considérant Les R à R 2009</b>		<b>+ <u>261 603.00</u></b>	
	<b>= 30 179.87</b>	<b>= 4 777.68</b>	<b>= 34 957.55</b>

## RAPPEL DES RESTES A RÉALISER 2009 :

OPERATIONS	COMPTES	DEPENSES	RECETTES
OP 51 P.L.U	202	2 679.00 €	
OP 54 Restauration de l'église	2313	2 290.00 €	
	1321		2 246.00 €
	1322		66 803.00 €
	1323		108 558.00 €
	1328		93 866.00 €
OFI Emprunt			
OP 71 travaux d'aménagement de la salle polyvalente	2315	851.00 €	
OP 82 installation de protections des vitraux de l'église	2315	4 050.00 €	
TOTAUX		9 870.00€	271 473.00 €
			261 603.00 €

## DÉTAIL DES CHAPITRES PAR SECTION :

### FONCTIONNEMENT - DEPENSES -

CHAP	Libellé	Budget/DM	Mandats émis
011	Charges a caractère gal	106 081.00	96 189.71
012	Charges de personnel	151 300.00	146 301.77
65	Autres charges gestion	35 421.00	34 452.00
66	Charges financières	7 900.00	4 964.88
67	Charges exceptionnelles		
022	Dépenses imprévues	1 172.49	
023	Virement à la section d'inv	9 954.00	
TOTAUX		311 828.49	281 908.36

### FONCTIONNEMENT - RECETTES

<b>CHAP</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget/DM</b>	<b>Mandats émis</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>8 700.00</b>	<b>4 708.69</b>
<b>70</b>	<b>Produits de services - domaines</b>	<b>23 245.00</b>	<b>25 967.64</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>144 074.00</b>	<b>141 619.96</b>
<b>74</b>	<b>Dotations subv et participations</b>	<b>85 529.00</b>	<b>85 974.14</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestions</b>	<b>45 100.00</b>	<b>48 591.56</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>15.00</b>	<b>15.24</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>		<b>45.51</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>306 663.00</b>	<b>306 922.74</b>

**INVESTISSEMENT - DEPENSES -**

<b>CHAP</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget/DM</b>	<b>Mandats émis</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 760.00</b>	<b>1 753.34</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>505 808.00</b>	<b>424 391.00</b>
<b>16</b>	<b>emprunts</b>	<b>4 688.00</b>	<b>4011.63</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>512 256.00</b>	<b>430 156.78</b>

**INVESTISSEMENT - RECETTES**

<b>CHAP</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget/DM</b>	<b>Mandats émis</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>549 288.00</b>	<b>221 385.46</b>
<b>16</b>	<b>emprunts</b>		
<b>10</b>	<b>dotations</b>	<b>99 972.00</b>	<b>98 903.85</b>
<b>1068</b>	<b>Excédents de fonction. capitalisés</b>	<b>69 609.54</b>	<b>69 609.54</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>403.00</b>	<b>403.15</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonct.</b>	<b>9 954.00</b>	
<b>TOTAUX</b>		<b>729 226.54</b>	<b>390 302.00</b>

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – Camping :

Résultats de 2009 :

	Fonctionnement		Investissement		
<b>TOTAUX</b>					
Dépenses	36 762.02		0		
Recettes	<u>21 082.20</u>		<u>0</u>		
	= - 15 679.82		= 0	=	- 15 679.82
Avec la Reprise des résultats 2007	+ <u>23 543.28</u>	-	<u>0</u>	=	<u>23 543.28</u>
	= 7 863.46		0	=	7 863.46

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – Lotissement :

Résultats de 2009 :

	Fonctionnement		Investissement		
<b>TOTAUX</b>					
Dépenses	799.80		0		
Recettes	<u>668.73</u>		<u>0</u>		
	= - 131.07	=	0	=	- 131.07
Avec la Reprise des résultats 2007	+ <u>8 708.52</u>		0	=	<u>+ 8 708.52</u>
	= + 8 577.45	=	0	=	+ 8 577.45

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – SPANC :**  
**Résultats de 2009 :**

	Fonctionnement		Investissement	
<b>TOTAUX</b>				
Dépenses	0		0	
Recettes	<u>9 007.50</u>		<u>0</u>	
	= 9 007.50	=	0	= 9 007.50
 Avec la Reprise des résultats 2007	 <u>- 9 740.68</u>		 <u>0</u>	 = - <u>9 740.68</u>
	= - 733.18	=	0	= - 733.18

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE  
TREGUENNEC,**

Présenté par M. JAOUEN Raymond, doyen d'âge, qui prend la présidence, M. le Maire ayant quitté l'Assemblée et ne participant pas à ce vote.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		5 165.49	216 970.54		216 970.54	5 165.49
Opérations de l'exercice	281 908.36	306 922.74	430 156.78	390 302.00	712 065.14	697 224.74
<b>TOTAUX</b>	281 908.36	312 088.23	647 127.32	390 302.00	929 035.68	697 224.74
Résultats de clôture		30 179.87	256 825.32		231 810.94	
Restes à réaliser (reports)			9 870.00	271 473.00	9 870.00	271 473.00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		30 179.87	266 695.32	271 473.00	266 695.32	301 652.87
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		30 179.87		4 777.68		34 957.55

Le Conseil constatant que le compte administratif tel que présenté est en accord avec le compte de gestion de Madame la Trésorière et visé de la cour des comptes,  
vote par 11 voix pour l'acceptation des résultats des comptes 2009 de la commune,  
tels que présentés dans ce tableau,  
reprenant les résultats antérieurs 2008 et le tableau des restes à réaliser 2009.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
DU CAMPING DE LA COMMUNE DE TREGUENNEC,**

Présenté par M. JAOUEN Raymond, doyen d'âge, qui prend la présidence, M. le Maire ayant quitté l'Assemblée et ne participant pas à ce vote.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		23 543.28				23 543.28
Opérations de l'exercice	36 762.02	21 082.20			36 762.02	21 082.20
<b>TOTAUX</b>	36 762.02	44 625.48			36 762.02	44 625.48
Résultats de clôture		7 863.46				7 863.46
Restes à réaliser (reports)						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		7 863.46				7 863.46
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		7 863.46				7 863.46

Le Conseil constatant que le compte administratif tel que présenté est en accord avec le compte de gestion de Madame la Trésorière et visé de la cour des comptes,  
vote à par 11 voix pour l'acceptation des résultats des comptes 2009 du camping de la commune,  
tels que présentés dans ce tableau, reprenant les résultats antérieurs 2008.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
DU LOTISSEMENT DE LA COMMUNE DE TREGUENNEC,**

Présenté par M. JAOUEN Raymond, doyen d'âge, qui prend la présidence, M. le Maire ayant quitté l'Assemblée et ne participant pas à ce vote.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		8 708.52				8 708.52
Opérations de l'exercice	799.80	668.73			799.80	668.73
<b>TOTAUX</b>	799.80	9 377.25			799.80	9 377.25
Résultats de clôture		8 577.45				8 577.45
Restes à réaliser (reports)						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		8 577.45				8 577.45
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		8 577.45				8 577.45

Le Conseil constatant que le compte administratif tel que présenté est en accord avec le compte de gestion de Madame la Trésorière et visé de la cour des comptes,

vote à 11 voix pour l'acceptation des résultats des comptes 2009 du lotissement de la commune, tels que présentés dans ce tableau, reprenant les résultats antérieurs 2008.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU S.P.A.N.C. de TREGUENNEC,**

Présenté par M. JAOUEN Raymond, doyen d'âge, qui prend la présidence, M. le Maire ayant quitté l'Assemblée et ne participant pas à ce vote.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	9 740.68				9 740.68	
Opérations de l'exercice		9 007.50				9 007.50
<b>TOTAUX</b>	9 740.68	9 007.50			9 740.68	9 007.50
Résultats de clôture	733.18				733.18	
Restes à réaliser (reports)						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>						
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	733.18				733.18	

Le Conseil constatant que le compte administratif tel que présenté est en accord avec le compte de gestion de Madame la Trésorière et visé de la cours des comptes,  
vote par 11 voix pour l'acceptation des résultats des comptes 2009 du S.P.A.N.C.,  
tels que présentés dans ce tableau,  
reprenant les résultats antérieurs 2008.

Les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes, du camping, du lotissement et du SPANC sont votés

## **2- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 :** **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 - Commune**

Les Membres du Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009,

Considérant le compte de gestion du receveur conforme,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,

Statuant sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2009,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent du fonctionnement de  
30 179.00 €

Et un déficit d'investissement de :

256 825.32 €

Mais, considérant les restes à réaliser 2009 présentant un excédent de

261 603.00 €.

soit 4 777.68 €

**DECIDE** d'affecter le résultat du fonctionnement comme suit :

Résultat au 31/12/09

:

30 179.00 €

Affectation complémentaire en réserve (article 1068):	-	<u>0 €</u>
Affectation à l'excédent reporté (article 002)	:	30 179.00 €

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 – Camping**

Les Membres du Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009,  
Considérant le compte de gestion du receveur conforme,  
Statuant sur l'affectation du résultat du fonctionnement de l'exercice 2009,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2009,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent du fonctionnement de  
7 863.46 €  
Constatant que l'investissement de l'exercice 2009 est nul

**DECIDE** de reporter l'excédent du fonctionnement à l'article 002.

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 – Lotissement**

Les Membres du Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009,  
Considérant le compte de gestion du receveur conforme,  
Statuant sur l'affectation du résultat du fonctionnement de l'exercice 2009,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2009,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent du fonctionnement de  
8 577.45 €  
Constatant que l'investissement de l'exercice 2009 est nul

**DECIDE** de reporter l'excédent du fonctionnement à l'article 002.

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 – SPANC**

Les Membres du Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif du S.P.A.N.C. de l'exercice 2009,  
Considérant le compte de gestion du receveur conforme,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 733.18 €  
Constatant que l'investissement de l'exercice 2009 est nul,  
**DECIDE** de reporter le déficit de fonctionnement à l'article 002.

L'Assemblée vote par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention, pour les affectations de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes.



### **3-Octroi des subventions 2010 à divers organismes :**

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Subv accordées 2009</b>	<b>Subv accordées 2010</b>
Resto du cœur Pont-l'Abbé	30	30
Secours catholique	30	30
Ass des Paralysés de France	30	30
Ass des Parents d'élèves de Tréguennec	1 500	
Club du 3 <sup>ème</sup> âge	400	400
Vents d'Ouest	500	700
Entraide cancer en Finistère	30	30
Ass France alzheimer	30	30
Secours populaire français Brest	30	30
Eaux et rivières	30	30
Startijenn (subvention 2008 non versée)	50	
Bretagne vivante (délib du 06.06.07 non versée)	150	
Conseil local FCPE collège et lycée Laennec	30	
Ulamir du Goyen portraits-jeunes ouest cornouaille	50	
Banque alimentaire		44
<u>Le panier de la mer – ferme de Kerambourg Loctudy</u>		30
<u>Gym Plonéour-Lanvern (8 inscrits de Tréguennec)</u>		30
<u>Club Athlétisme Bigouden pont-l'Abbé</u>	30	30
<u>Réserve subv 2009 autres</u>	645	2256
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>3 700</b>	<b>3 700</b>

Le Conseil vote : 11 voix pour et 0 voix contre

0 Abstention :

## **4-Taux d'imposition 2010 :**

Le Maire propose une augmentation de 1.50%.

Le taux de taxe d'habitation passerait de :	12.36%.	à	12.55%
Le taux de taxe foncière bâti de :	16.93%.	à	17.18%
Le taux de taxe foncière non bâti de :	42.58%.	à	43.22%

Le produit fiscal escompté pour 2010 s'élève à 108 554 € et l'incidence de cette augmentation est de 1 881 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil vote la proposition de ces nouveaux taux :**

Par 11 voix pour  
0 voix contre  
0 Abstention,

<b>TAXES</b>	<b>TAUX</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>12.55%</b>
<b>Taxe foncière du bâti</b>	<b>17.18%</b>
<b>Taxe foncière du non bâti</b>	<b>43.22%</b>

## **5- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010 :**

### **BUDGET – COMMUNE**

Vote par 11 voix pour, 0 voix contre , 0 Abstention le budget primitif qui s'équilibre :

	<b>En dépense</b>	<b>En recette</b>
<b>En fonctionnement</b>	<b>322 400</b>	<b>322 400</b>
<b>En investissement</b>	<b><u>419 125</u></b>	<b><u>419 125</u></b>
	<b>741 525</b>	<b>741 525</b>

# Détails du fonctionnement par chapitre

Pour votre information :

## A INSCRIRE au BUDGET PRIMITIF 2010

**RESTES A RÉALISER 2009**  
 Dépenses 9 870,00 € Recettes 271 473,00 €

(271 473,00 € - 9 870,00 € = 261 603,00 €)

RESULTATS 2009 :

en fonctionnement : 30 179,00 € AFFECTATION DES RESULTATS  
 en investissement : -256 825,32 € résultats fonct au 31/12/09 30 179,00

excédents déficit affect au 1068 -

affect au 002 30 179,00

## PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2010

### FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES

#### RECETTES

chap 011	89 982,00 €	chap 013	3 430,00 €
chap 012	164 450,00 €	chap 70	27 300,00 €
chap 65	34 371,00 €	chap 73	142 532,00 €
chap 66	3 360,00 €	chap 74	86 144,00 €
chap 67	810,00 €	chap 75	32 000,00 €
		chap 76	15,00 €
		chap 77	810,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>292 973,00 €</b>		<b>292 231,00 €</b>
<b>002 excédents de fonctionnement</b>			<b>30 179,00 €</b>
<b>compte 023 vir à la sect d'investiss</b>	<b>10 000,00 €</b>		
<b>chapitre 022 dépenses imprévues</b>	<b>19 437,00 €</b>		
<b>TOTAUX</b>	<b>322 410,00 €</b>		<b>322 410,00 €</b>

# Détails de l'investissement par opération et par articles

INVESTISSEMENTS		DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENTS NOUVEAUX					
op 83	réfection de la sacristie	2315	3 500,00 €		
op 84	mise en étanchéité de l'église	2315	1 000,00 €		
op 85	réfection de la route de St Vio	2315	71 211,00 €	1321 état DGE	28 000,00 €
				1323 départ	18 000,00 €
				1328 fds parl	2 000,00 €
op 86	Mise aux normes électricité mairie-secrétariat	2135	5 000,00 €		
op 87	Logiciels Segilog Mairie	2183	1 950,00 €		
op 88	voirie	2315	20 000,00 €		
op 89	réfection des portes extérieures de l'église	2315	5 000,00 €		
op 90	Accessibilité des bâtiments communaux	2135	4 000,00 €		
op 91	réfection de la 2ème partie du mur sud de l'église	2315	3 000,00 €		
op 92	équipement de la salle polyvalente (mobilier/vaisselle)	2181	4 000,00 €		
op 93	installation d'une aire de pique-nique à Kerquellec	2128	1 500,00 €		
op 94	aménagement toiture bloc sanitaire camping	2315	2 000,00 €		
<b>TOTAUX</b>			<b>122 161,00 €</b>		<b>48 000,00 €</b>
<b>OPÉRATIONS NON AFFECTÉES</b>					
	Subvention départementale d'investissement	1323			11 000,00 €
	Subvention aide à la voirie communale du CG	1336		(07=-2700 08=4800)	7 500,00 €
	correction subv budget 2009 SDI	1313	10 867,00 €		10 867,00 €
	correction subv budget 2009 SDI	1323			29 367,00 €
<b>TOTAUX</b>			<b>10 867,00 €</b>		<b>58 734,00 €</b>
<b>OPERATIONS FINANCIERES D'INVESTISSEMENT</b>					
	capital des emprunts :	1641	4 172,00 €		
	T.L.E. :	10223			1 500,00 €
	F.C.T.V.A. 2009	10222			65 975,00 €
	déficit d'investissement	001	256 825,00 €		
	excédents de fonct. capital.	1068			600,00 €
	Produits de cession d'immob	024			210,00 €
	plus ou moins values sur cess immo	192			
	autres immob corporelles	218			810,00 €
<b>TOTAUX :</b>			<b>261 807,00 €</b>		<b>68 285,00 €</b>

# investissement - SUITE

RESTES A REALISER 2009	COMPTES	202	202	sommes réelles	à voter en 2009	sommes réelles	à voter en 2009
<b>OPERATIONS</b>							
Op 51 PLU et ZA		2313		2 679,00 €	12 321,00 €		
Op 54 restauration de l'église		1321	état DGE	2 290,00 €		2 246,00 €	35 766,00 €
"		1322	région			66 803,00 €	-
"		1323	départ			108 558,00 €	-
"		1328	fds par//Drac			93 866,00 €	-
op 82 install protections vitreaux		2315		4 050,00 €	2 950,00 €		
<b>TOTAUX</b>				<b>9 019,00 €</b>	<b>15 271,00 €</b>	<b>271 473,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>
<b>TOTAUX DES RAR avec la colonne A VOTER en 2009</b>					<b>24 290,00 €</b>		<b>263 473,00 €</b>

virement de la section de fonctionnement :

O21

10 000,00 €

**TOTAL GENERAL DU BP INVESTISSEMENT**

419 125,00 €

419 125,00 €

**xx - Budgets annexes pour 2010 :**

**BUDGET DU CAMPING**

**DE LA COMMUNE DE TREGUENNEC**

BUDGET 2010

Comptabilité M49

**Fonctionnement dépenses**

**Fonctionnement recettes**

	2010
chapitre 011	8 313,46
chapitre 012	11 000,00
chapitre 65	8 500,00
chapitre 66	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>27 913,46</b>

	2010
chapitre 70	20 000,00
chapitre 75	50,00
compte 002 excédents de fonctionnement	7 863,46
<b>TOTAL</b>	<b>27 913,46</b>

# BUDGET 2010 DU LOTISSEMENT DE LA COMMUNE DE TREGUENNEC

Budget assujéti à la T.V.A

PLAN COMPTABLE M14

## Fonctionnement dépenses

	2009	2010
compte 605 achat de matériel équip et tx	6 708,52	
compte 61521 terrain	1 000,00	
compte 61523 voies et réseaux	1 000,00	3 000,00
dépenses imprévues		5 577,45
compte 6522 reversé excédent budget annexe		
<b>TOTAL</b>	<b>8 708,52</b>	<b>8 577,45</b>

## Fonctionnement recettes

	2009	2010
compte 002 excédents de fonctionnement	8 708,52	8 577,45
compte 7015 vente terrains aménagés		
<b>TOTAL</b>	<b>8 708,52</b>	<b>8 577,45</b>

# BUDGET DU SPANC 2010

# DE LA COMMUNE DE TREGUENNEC

COMPTABILITÉ M 49

## Fonctionnement dépenses

	2009	2010
compte 002 déficit de fonctionnement	9 740,68	733,18
compte 611 sous traitance générale		466,82
<b>TOTAL</b>	<b>9 740,68</b>	<b>1 200,00</b>

## Fonctionnement recettes

	2009	2010
compte 706 prestations de services	9 740,68	200,00
subvention de la commune		1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 740,68</b>	<b>1 200,00</b>



## **6-CONVENTION RELATIVE AU RECRUTEMENT PAR LE S.D.I.S. DES SAUVETEURS DU POSTE DE SECOURS :**

La commune depuis quelques années confie la surveillance des baignades et activités nautiques situées sur la plage de Kermabec au SDIS 29 pour les horaires de surveillance de 13h à 19 h du 3 juillet au 31 août 2010.

La baignade se situant dans la zone des 300 m est placée sous la responsabilité du Maire.

Compte tenu du coût du poste de secours restant à charge de la commune, celle-ci ne pourra supporter un effectif de 4 sauveteurs les week-end et jours fériés en 2010.

### ***Décision du conseil municipal.***

Après un vote à mains levée, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**Le conseil municipal donne délégation au maire pour signer cette convention entre la commune de Tréguennec et le SDIS 29 pour une surveillance de la plage de Kermabec avec un effectif constant de 3 personnes de 13h à 19h du 03 juillet au 31 août 2010.**

## **7-CONVENTION SAGE POUR LA RÉALISATION DES INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU P.L.U. :**

**Convention pour la réalisation des inventaires de zones humides dans le cadre de la réalisation ou de la révision de plans locaux d'urbanismes**

Entre, d'une part :

Le syndicat mixte du SAGE, représenté par M. Daniel Couic , président dûment autorisé en vertu d'une délibération en date du

Et d'autre part,

La commune de Tréguennec, représentée par M. Boucher, Maire dûment autorisé en vertu d'une délibération en date du 27 mars 2010

**Préambule :**

Le SDAGE en vigueur prescrit la réalisation d'inventaires précis des zones humides ainsi que la mise en place de mesures favorisant leurs préservations.

Les PLU doivent être compatibles avec les objectifs de protection des zones humides prévus dans le SDAGE. Ces PLU doivent incorporer dans les documents graphiques les zones humides dans une ou des zones suffisamment protectrices et précisent dans le règlement les dispositions particulières qui leur sont applicables en matière d'urbanisme.

Pour assurer une homogénéité dans la réalisation de cet inventaire sur le territoire du SAGE, le Syndicat Mixte du SAGE se propose de réaliser l'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE Ouest Cornouaille selon la méthodologie prônée par le conseil général du Finistère.

La procédure qui sera utilisée est la suivante :

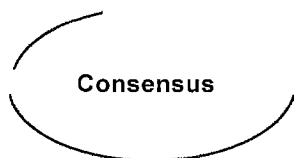
Réunion d'information réunissant l'ensemble des acteurs concernés  
SYNDICAT MIXTE DU SAGE - Elus de la commune - Etat - Agriculteurs - Associations - CA29

Investigations de terrain du bureau d'études

Dépôt en mairie, pour consultation des habitants de la commune, d'une carte de localisation des zones humides en grand format, communication dans la presse locale  
Envoi d'une carte de localisation des zones humides à chaque exploitant agricole de la commune

Recueil des demandes d'explication en mairie  
Visites individualisées pour les demandeurs, sur site, pour explication du classement

Visite d'un groupe d'experts :



NON

Conseil Général du Finistère  
Conservatoire national botanique de Brest  
Chambre d'agriculture  
INRA

OUI

Prise en compte de l'avis des experts

Présentation du rapport d'inventaire et du bilan du déroulement de la procédure aux élus communaux

Inscription sur les documents d'urbanismes, assortie d'une réglementation visant la protection de ces zones

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

**Article 1 :**

Le Syndicat mixte du SAGE se porte maître d'ouvrage de l'inventaire des zones humides sur la commune de Tréguennec et organise à ce titre l'ensemble de la prestation selon la procédure ci dessus.

Les élus de la commune se chargent de fournir au maître d'ouvrage la liste des agriculteurs (noms et adresses) ayant le siège d'exploitation ou exploitant des terres sur le territoire communal. Sur proposition des élus de la commune, cette liste peut être complétée par des propriétaires fonciers.

Les services de la commune se chargent de l'envoi des invitations ou documents. A priori, cet envoi concerne :

Une invitation à la réunion de présentation

Un courrier pour prévenir les exploitants agricoles des investigations de terrain Un courrier de consultation contenant la carte provisoire de localisation des zones humides.

Lors de la phase de consultation, la commune met à disposition un espace permettant l'exposition de la carte provisoire de localisation des zones humides ainsi que des panneaux présentant l'intérêt des zones humides.

Lors de cette phase de consultation, les services de la commune centralisent les demandes d'explication pour les communiquer ensuite au SYNDICAT MIXTE DU SAGE.

**Article 2 :**

Le Maire de la commune s'engage à incorporer dans les documents d'urbanismes cartographiques les zonages présentés dans le rapport fourni par le SYNDICAT MIXTE DU SAGE.

Dans le Plan **Local d'urbanisme**, deux types de zonage seront utilisés :

Le zonage Nzh correspond à un milieu riche en biodiversité ou présentant des habitats intéressants ou ne présentant pas d'intérêt agricole particulier. Exemples : zones humides boisées, habitats d'intérêt communautaires...

Le zonage Azh correspond à un milieu moins spécifique, pouvant supporter une activité agricole classique (prairies humides...)

Le règlement d'urbanisme associé à ces zones présentera les mesures suivantes :

**Sont interdits en secteur Nzh et Azh**, toute occupation et utilisation du sol, ainsi que tout aménagement, susceptible de compromettre l'existence, la qualité, l'équilibre hydraulique et biologique des zones humides (drainage, y compris les fossés drainants, remblaiements, déblaiements, exhaussements et affouillements...), sauf projet d'intérêt public d'approvisionnement en eau.

**Sont autorisés en secteur Nzh et Azh :**

Sous réserve d'une bonne insertion dans le site, les constructions et installations strictement liées et nécessaires à la sécurité, à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces.

Les réseaux d'utilité publique.

### **Article 3 : Remboursement des frais de fonctionnement**

Le SYNDICAT MIXTE DU SAGE présentera le coût de l'opération avant la signature de cette convention (2 200 € TTC).

Le SYNDICAT MIXTE DU SAGE paiera l'ensemble de la prestation au prestataire et émettra un titre de recette à la commune d'un montant équivalent à 20% des frais engagés (444 € TTC).

### **Article 4 : Modifications**

Toute modification organisationnelle devra faire l'objet d'un échange et d'un accord entre les partenaires concernés.

### **Article 5 : Durée**

La présente convention est conclue jusqu'à l'inscription des zones humides sur les documents cartographiques d'urbanismes de la commune.

### **Article 6 : Litiges relatifs à la présente convention**

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Rennes. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait à Pont - Croix le

*Pour la commune de Tréguennec, le Maire*

*Pour le Syndicat mixte du SAGE, le Président*

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à mains levée ; il en ressort

11 Voix pour

0 voix contre

0 abstention

Et autorise M. le Maire à signer la convention tous documents afférents à ce dossier.

## **8-BAILLÉE A DOMAINE CONGÉABLE :**

### **• Régularisation de la baillée – M. Olivier GALFIONE**

M. GALFIONE a acquis au terme d'un acte reçu par Me MALLÉGOL Notaire à Plonéour-Lanvern, le 17 janvier 2008 des consorts LE GALL , les édifices, superficies et droits réparatoires, d'une chaumière, d'une étable et de terrains cadastrés A173 (1a 60ca), A 174 ((8a), A 175 (9a 70ca), A 176 ( 6ha 99a 25 ca), A 177 (14a), A 178 (4a 90 ca), le tout d'une surface de 7ha 37a 45ca.

M. le Maire expose au Conseil que M. Olivier GALFIONE occupe à titre de domanier, la tenue décrite ci-dessus, dont le fonds appartient à la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de lui accorder une baillée à domaine congéable en s'obligeant aux garanties ordinaires et de droit en la matière pour une durée de 9 années entières et

consécutives à compter rétroactivement du 17 janvier 2008 pour finir à pareille époque de l'année 2017.

La présente est consentie moyennement une rente domaniale qui pour chaque année de jouissance sera calculée en fonction de l'indice des fermages. La rente définie en 1994, sur une base 100s' élevait à 107.10 € et correspond à une rente 2009 de 104.75€.

Cette rente sera payable annuellement à chaque terme du 29 septembre après échéance, entre les mains de Mme le Receveur principal de la Commune de Tréguennec, sans pouvoir prétendre à aucune réduction.

Le Conseil autorise Monsieur GALFIONE à louer une partie des terres , soit, 6ha 11a 86ca, cadastré A 176, à la SCEA de Kergoz, qui les exploite depuis 1987, moyennant une délégation de paiement directement à la commune de Tréguennec.

Après délibération, M. le Maire appel au vote ;

Résultats :

11 Voix pour

0 voix contre

0 abstention

Et autorise M. le Maire à signer le bail et/ou tous autres documents afférents à ce dossier.

## **9-QUESTIONS DIVERSES :**

### **a) Repas des anciens :**

M. le Maire informe le Conseil de la décision du C.C.A.S de renouveler le repas habituel des anciens de la commune en 2010 et que le choix du Comité s'est porté sur un établissement de Pouldreuzic ; réservation faite pour 60 repas ; une distribution de plateaux repas est prévue pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

### **b) Changement de prestataire pour la cantine scolaire à partir de la rentrée scolaire 2010-2011 :**

Sur la demande des Parents d'élèves de changer de prestataire de restauration scolaire, M. Le Maire rappelle les démarches faites auprès de la Mairie de Plonéour pour envisager la possibilité à leur service de restauration de préparer et de livrer les repas de cantine pour l'école de Tréguennec.

Le Maire de Plonéour ayant acquiescé, pour ce service à partir de la rentrée prochaine 2010/2011, pour un coût de repas identique à Océane de restauration, M.Boucher fait savoir qu'il a d'ores et déjà dénoncé le contrat en cours avec l'entreprise Océane, avec effet à la fin de l'année scolaire 2009/2010 .

La séance est levée à 11h45.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,